

REVUE _____ _____ NUMISMATIQUE

Calendrier de la procédure de publication

* Les auteurs ont jusqu'au 31 août de chaque année pour faire parvenir au secrétariat de la rédaction leur proposition d'article pour une parution dans la revue de l'année civile suivante.

* Un premier Comité de Lecture se tient au cours du mois de septembre pour répartir les articles entre les experts. Chaque article est remis à deux experts au minimum. Les experts ont un mois pour transmettre leur rapport au secrétariat de la rédaction.

NB : Un Comité de Rédaction se tient au même moment afin d'apporter des précisions sur la ligne éditoriale, de corriger des imperfections précédemment relevées, de réfléchir à des possibilités d'améliorations, etc.

* Un second Comité de Lecture se tient courant du mois d'octobre ou de novembre, lors duquel le bilan des expertises permet l'établissement d'un pré-sommaire de la revue de l'année civile suivante.

* Un Comité de Gestion, réunissant membres du Comité de Rédaction et du Bureau de la Société Française de Numismatique (propriétaire de la *Revue Numismatique*) se réunit au mois de novembre afin d'établir le sommaire définitif de la revue après chiffrage des coûts du pré-sommaire.

* Les auteurs sont avisés de la décision de parution ou non de leur article à l'issue de Comité de Gestion. Ils ont jusqu'au 31 décembre ou au 31 janvier pour remettre au secrétaire de rédaction leur article corrigé selon les expertises qui leur sont transmises anonymement.